

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 19

Absents : 7

- dont suppléé : 1

- dont représentés : 5

Votants : 25

- dont « pour » : 23

- dont « contre » : 2

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le onze décembre deux mille vingt se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Héléne, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, BARNEAUD Christophe, GARNIER Louis Gabriel, OLIVERO Albert, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, M. ISOARD Bernard, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, CAPEL Denis et GASTON Arnaud.

EXCUSES : Mme ALLEMANDI Florence ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, BALLADUR Clarisse, BANCILLON BOË Fabienne ayant donné pouvoir à M. BARNEAUD Christophe, Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. GARNIER Louis Gabriel, M. ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. FORTOUL Jacques ayant donné pouvoir à M. PELLOUX Jacques, M. FERRON Jean suppléé par Mme DONNEAUD Chantal.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Héléne.

Délibération n° 2020/186

OBJET : REGIE UBAYE SKI : CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR LA REALISATION DE LA GRANDE INSPECTION DU TELESIEGE DU SAUZE.

Le Conseil de Communauté,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2321-2 relatif aux dépenses obligatoires, et son article R 2321-2 relatif aux provisions,

Considérant qu'il convient de constituer une provision pour le financement de la Grande Inspection du Télésiège du Sauze,

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 7 décembre 2020 ;

VU l'avis favorable du Conseil d'exploitation réuni le 14 décembre 2020 ;

Sur proposition de M. Yvan BOUGUYON, Vice-Président délégué aux finances ;

Après en avoir délibéré,

A la majorité des membres présents,

M. GARNIER Louis-Gabriel ayant voté contre pour lui-même ainsi que pour Mme MATTERA Wendy dont il a le pouvoir.

- **DECIDE** de constituer une provision sur l'exercice 2020 d'un montant de **200 000 €** pour le financement de la Grande Inspection du Télésiège du Sauze.
- **DIT** que cette provision est inscrite à l'article 6815 du Budget annexe Régie Ubaye Ski 2020.
- **DIT** que la reprise de cette provision s'effectuera à l'article 7815.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

